



## PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

### **FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000**



#### *Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

#### *Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

***Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.***

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

#### *Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

#### *Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

#### *Définition :*

***L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.***

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **CHABERT Laurent**

Commune et département) : **Mallemort (13)**

Adresse : **La pugère, vieille route de Sénas, 13370, Mallemort.**

Téléphone : **06 03 27 06 53** Fax : .....

Email : **chabert13@free.fr**

Nom du projet : **Projet d'une serre agricole avec toiture photovoltaïque**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Examen au cas par cas suivi d'un permis de construire.

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

- **Projet de création de serre agricole avec toiture photovoltaïque, pour le compte de Monsieur CHABERT Laurent (agriculteur à titre principal) situé au lieu-dit les Paluds, 13370, Mallemort. Le site d'implantation de la future serre accueille à l'heure actuelle des serres plastiques. L'objectif même du projet est donc de venir remplacer ces dernières qui sont vétustes et défectueuses.**

- **L'emprise au sol de cette dernière est d'environ 27 729 m<sup>2</sup>.**

- **La charpente de la serre est associée à une toiture en aluminium, aussi nommée ossature secondaire. Cette toiture se compose d'un assemblage entre deux chéneaux, des profils de vitrage et une faîtière avec des triangles de renforcement. Les panneaux vitrés ou photovoltaïques sont supportés sur leurs quatre cotés par des profilés aluminium.**

- **Concernant le bardage, deux faces seront fermées par un verre float ou polycarbonate. Les deux autres faces seront variablement fermées par du filet "Insect Proof" enroulable.**

- **La puissance installée sera d'environ 2,547 kWc.**

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : **Hors Natura 2000 Oiseaux et Habitat.**

Nom de la commune : **Mallemort (13370)**

Adresse : **Lieu-dit les Paluds, 13370, Mallemort.**

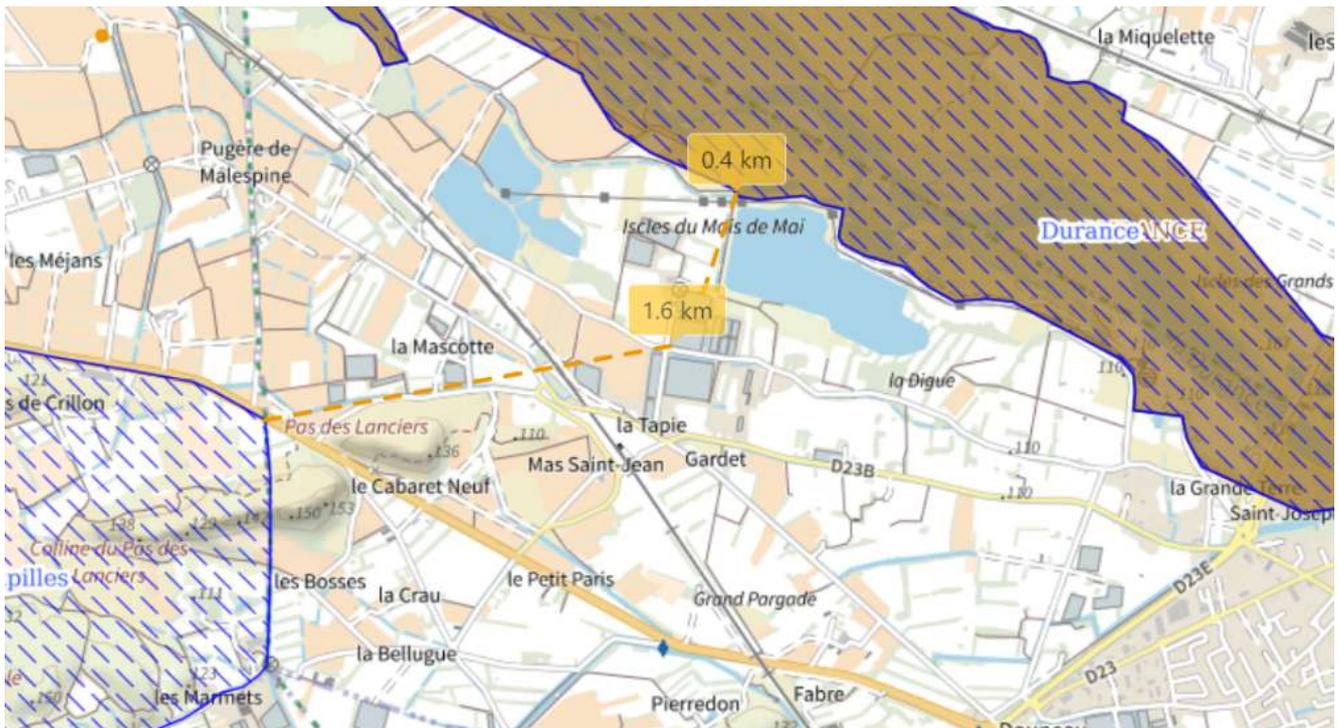
En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : ..... (FR93----)

n° de site(s) : ..... (FR93----)

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ? **Le projet est situé à :**

- Environ 400m de la Natura 2000 Directive Habitat n°FR9301589 « La Durance » ZSC ;
- Environ 400m de la Natura 2000 Directive Oiseau n°FR9312003 « La Durance » ZPS ;
- Environ 1,6 km de la Natura 2000 Directive Oiseaux FR9312013 « Les Alpilles » ZPS.



Légende :

- Directive Oiseaux  
etiquette
- Site Natura 2000
- prop. Site d'Intérêt Communautaire
- Zone Spéciale de Conservation

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de  
**l'intervention**

Emprises au sol permanente **l'implantation ou de la manifestation (si connue) : environ 27 729 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)  1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

- Emprises en phase chantier :  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

= Aménagement(s) connexe(s) : **Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes** (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.  
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

**Aucune zone de stationnement ne sera créée. Les accès sont existants, seul un espace libre de toute construction pourra servir à l'EARL Domaine Saint-Vincent pour circuler autour de la serre. Cet espace ne sera pas aménagé. Aucun espace destiné au stockage ne sera créé, en effet l'EARL dispose de différents lieux à cet effet et notamment le siège d'exploitation qui se situe à proximité de la serre.**

**Le projet ne nécessite aucun débroussaillage, la parcelle concernée par le projet étant cultivée et anthropisée.**

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la  
**manifestation ou de l'intervention** :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : ... (jours, mois) Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : **La période de chantier lors de la construction de la serre sera établi selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect des terres agricoles à forte valeur agronomique.** (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

<b>Impacts prévisibles en phase chantier</b>	<b>Mesures d'évitement et de réduction envisagées</b>		<b>Niveau d'impact</b>
<b>Qualité des sols</b>	Pollution en cas de déversement accidentel.	Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	<b>Nul</b>
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	<b>Nul</b>
<b>Milieux naturels</b>	Dégradation des abords de la zone de chantier.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent.	<b>Non significatif</b>
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	<b>Faible</b>
<i>Émissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	<b>Nul</b>
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité à les recevoir.	<b>Non significatif</b>

***Effets prévisionnels du projet en phase exploitation***

<b>Thématique</b>	<b>Impacts prévisibles en phase chantier</b>	<b>Mesures d'évitement et de réduction envisagées</b>	<b>Niveau d'impact</b>
<i>Qualité et usages des sols</i>	Consommation de terrains non bitumés. Pollution des sols.	Pas de perte de terre agricole. Les pratiques agricoles mises en place respecteront le cahier des charges relatives à l'agriculture raisonnée. De ce fait, aucune pollution des sols n'est à prévoir.	<b>Nul</b>
<i>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</i>	Pollution des eaux superficielles	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières et d'évacuation des EP vers le bassin d'orage (rétention ou infiltration)	<b>Nul</b>
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place de bassin de rétention dimensionné pour accepter à minima un épisode pluvial d'occurrence décennale.	<b>Non significatif</b>

## f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : .....  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique

Pistes de chantier, circulation

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

Autres incidences .....



### Légende :

-  = Zone d'influence : poussière, vibration, bruits, etc...
-  = Zone d'implantation projetée de la serre agricole ;
-  = Zone d'influence : piste de chantier, circulation, etc...
-  = Accès au chantier existant

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ~~Réserve Naturelle Nationale~~
- ~~Réserve Naturelle Régionale~~
- ~~Parc National~~
- ~~Arrêté de protection de biotope~~
- ~~Site classé~~
- ~~Site inscrit~~
- ~~PIG (projet d'intérêt général) de protection~~
- ~~Parc Naturel Régional~~
- ~~ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)~~
- ~~Réserve de biosphère~~
- ~~Site RAMSAR~~

USAGES :

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....

Autres :

Commentaires : **le site est actuellement occupé par des serres agricoles plastiques.**

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

**Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.**

Photo 1 : Vue depuis le Sud : Aucune végétation significative n'est présente sur site.



Photo 2 : Vue depuis le Nord-Ouest : Aucune végétation significative n'est présente sur site.



TABLEAU MILIEUX NATURELS :

<b>TYPE D'HABITAT NATUREL</b>		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		Non recensée
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....		Non recensée
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		Non recensée
Zones humides	fossé <b>cours d'eau</b> étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		Une zone humide ou plans d'eau impacte de manière très limitée la zone d'étude. A noter que les serres plastiques sont déjà présentes sur cette emprise.
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		Non recensée
Autre type de milieu	.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

#### 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le site est déjà anthropisé avec **l'existence de serres agricoles plastiques. La zone projet est éloignée des sites d'intérêt communautaires, le plus proche se situe à environ 0.4 Km. Ainsi aucun habitat remarquable ne sera détruit.**

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : **La zone projet est éloignée des sites d'intérêt communautaire, le plus proche se situe à environ 0.4 Km.**

**La zone projet est cultivée toute l'année, et aucun arbre ou bosquet n'est présent sur le site du projet (présence humaine, serres plastiques...), il apparaît difficile pour des espèces de se servir de la zone comme habitat de reproduction ce qui limite l'occupation potentielle du site.**

**Il faut noter que l'occupation actuelle du sol ainsi que l'activité humaine sur et aux environs proches de la zone projet ne permettent pas le développement d'habitats ou d'espèces particuliers.**

**Aussi, aucune espèce n'a été identifiée comme occupant la zone projet, que se soit par l'EURL Saint Vincent ou lors des visites de terrain. Il n'y aura donc aucune destruction ou perturbation d'espèces.**

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

**Comme pour les questions précédentes, les cultures sous serres ainsi que l'activité humaine soutenue sur les parcelles projet ne favorisent pas la présence d'espèces patrimoniales que ce soit en reproduction ou en chasse. Il n'y aura donc aucune destruction ou perturbation d'espèces.**

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible **d'avoir** une incidence ?

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

La zone projet est occupée par des rotations de cultures sous serres durant toute l'année, son environnement proche est d'ores et déjà anthropisé. De plus le projet n'est à proximité d'aucun zonage NATURA 2000, le plus proche étant à 0.4 Km.

Ainsi les principales gênes occasionnées seront celles liées à la présence d'engins, leur circulation et au bruit notamment pendant la période de chantier.

Ces gênes seront limitées à la durée des travaux, ces derniers seront par ailleurs programmés pour engendrer le moins de gênes possibles sur l'environnement. Le balisage strict de la zone et la sensibilisation du personnel en début de chantier permettront encore de limiter ces nuisances.

En ce sens, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence au titre de la Directive NATURA 2000.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : **Mallemort** Signature :



Le 08/08/2022

## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

### - Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

### - Information cartographique Geol DE-carto :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive )

### - Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000 )

### - Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

### - Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

### - Auprès de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000 )

### - Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »